





PHOTO RECENTE

(OBLIGATOIRE)

MEROUX-MOVAL

Restauration scolaire :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022-2023 ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE A DEPOSER IMPERATIVEMENT AU PERISCOLAIRE

Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à nous contacter. Coordonnée: <u>periscolaire@meroux-moval.fr</u> ou au 07 81 11 94 71

REFERENCE DE L'ENFANT		, 5.,,
Nom et prénom de l'enfant :		
Date de naissance :		Sexe : Garçon 🗌 Fille 🗌
Age révolu :		
Documents à joindre au dossier : NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS – MERCI		
Fiche de renseignements dûment complétée		Coupon réponse règlement intérieur
Fiche d'inscription		Coupon réponse guide resto scolaire
Photo d'identité (1 exemplaire, ne pas agrafer)		
Photocopie du carnet de vaccination		
Fiche sanitaire		
Attestation d'assurance extrascolaire		
RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT		
Nom et Prénom du Père ou tuteur légal :		
Adresse :		
** (adresse mail @ :
☎ professionnel		
Nom et Prénom de la Mère ou tuteur légal :		
Adresse :		
*** ***		adresse mail @:
rofessionnel		
	Par Alt	ernance 🗆

Repas traditionnel

Repas sans viande □

familial OUI NON NON The family profiter doin tarif en fonction do quotient			
Si OUI Numéro allocataire CAF (obligatoire) :			
En cas de problème, si les parents sont injoignables, personnes à prévenir en cas d'urgence			
M ou Mme : Lien de parenté :			
2			
M ou Mme : Lien de parenté :			
VI ou Mme :Lien de parenté :			
ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT			
Nom de l'organisme <u>Joindre une copie de l'attestation d'assurance</u>			
DECHARGE DE RESPONSABILITE :			
J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'accueil ALSH avec :			
M ou Mme :Lien de parenté :			
M ou Mme :Lien de parenté :			
Many and front and the side live allowers it ALCH and the second state of the side of the			
Mon enfant peut quitter le lieu d'accueil ALSH seul : OUI NON			
Mon enfant peut quitter les études dirigées seul : OUI NON Pas concerné			
DROIT DES LIBERTES J'autorise la prise de photos ou vidéos : OUI ☐ NON ☐			
J'autorise la diffusion de photos ou vidéos : OUI ☐ NON ☐			
J'autorise l'utilisation de mon adresse mail pour toute correspondance : OUI NON			
Ces restrictions ne pourront pas s'appliquer aux photos ou vidéos collectives. Les diffusions ne seront aucunement réalisées à des fins commerciales.			
MODALITES DE PAIEMENT			
Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 porte le seuil d'établissement des factures mensuelles pour un minimum de 15 € de prestation. Si ce seuil minimum n'est pas atteint sur le mois M, alors la somme due sera reportée et cumulée sur le mois M+1. Au terme de l'année scolaire, pour les prestations n'atteignant pas 15 € un paiement en mairie sera nécessaire.			
Les factures mensuelles sont à envoyer à :			
М ои Mme			
Adresse :			
Je m'engage à régler les sommes dues à la réception des factures 🔲 Signature :			
Je soussigné (e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements			